

HESAV-HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ VAUD

---

# POLITIQUES PUBLIQUES, CADRE JURIDIQUE ET SANTÉ

Une recherche multidisciplinaire au service de la santé

*Afin d'alléger la lecture des textes, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.*

# Sommaire

Politiques publiques, cadre juridique et santé	04
Recherches en cours	05 - 10
Thèses de doctorat	11 - 13
Recherches terminées	14 - 15

## Politiques publiques, cadre juridique et santé

Les décisions politiques, le cadre juridique, les choix des politiques publiques agissent sur la santé des populations, notamment en termes d'accès au système sanitaire, de conditions de travail, d'inégalités sociales de santé ou de ressources à disposition des individus. Il est donc essentiel de se questionner sur le lien entre ce contexte sociopolitique et la santé.

Les recherches sont orientées sur les effets des politiques publiques ou des dispositifs du système socio-sanitaire sur la santé. Différentes problématiques actuelles sont abordées, par exemple la façon dont le don d'organes s'est constitué comme enjeu public de santé et alimente les débats sur la pénurie de donneurs en Suisse.

Deux projets interrogent respectivement les conséquences des nouvelles politiques en matière de réinsertion professionnelle et d'invalidité sur les bénéficiaires des prestations et les effets produits par les placements contraints sur les pratiques soignantes et sur le vécu des patients psychiatriques. Enfin, la recherche questionne également les liens entre le cadre législatif et politique et la qualité du dépistage mammographique ou les mesures à prendre en matière de radioprotection.

D'autre part, la santé au travail est un enjeu majeur. Nous étudions entre autres les moyens de favoriser l'allaitement au travail ou les dispositifs et les pratiques de prévention des risques professionnels concernant la protection de la maternité.

Enfin, des recherches juridiques abordent la question de la rémunération des proches et de la prise en charge par l'assurance-maladie des soins dispensés par ces derniers.

## Recherche en cours

Savoir et pouvoir. Les pratiques de la psychiatrie forensique dans le contexte des mesures de coercition à des fins d'assistance. Une étude comparative sur les cantons de Vaud, de Genève et du Valais (de 1940 à aujourd'hui).

CRISTINA FERREIRA

En collaboration avec  
Jacques Gasser  
(CHUV, UNIL)  
Ludovic Maugué (HESAV)  
Sandrine Maulini (HESAV)  
Mikhaël Moreau (HESAV)

Avec le soutien du FNS,  
Division PNR 76



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ce projet s'inscrit dans le Programme national de recherche intitulé « Assistance et coercition : passé, présent et avenir » (PNR 76). Le principal objectif de ce PNR est d'analyser les caractéristiques et les effets de mesures sociales qui portent atteinte à l'intégrité des personnes, ou qui permettent de les protéger. Figurant parmi la vingtaine de projets retenus par le FNS, notre étude vise à investiguer la place occupée par l'expertise psychiatrique dans ces processus décisionnels. Auxiliaire des institutions, l'expertise légale est mandatée lorsqu'il s'agit d'ordonner une mise sous tutelle ou un internement psychiatrique. Elle se prononce sur des aspects tels que la capacité de discernement, la dangerosité et le besoin de soins. A cette occasion, quels savoirs sont produits et quelles recommandations sont énoncées au niveau des traitements et des établissements d'accueil (hôpitaux, foyers, colonies agricoles pénitentiaires, prisons) ? De quelle manière l'expert psychiatre qualifie les conduites qui justifient une intervention qui restreint les libertés pour protéger la personne contre elle-même et/ou son entourage ? Pour leur part, comment les personnes expertisées réagissent-elles aux décisions qui s'imposent à elles ?

Pour répondre à ces questions en considérant les variations historiques et géographiques, l'étude porte sur une longue période (1940-nos jours) et compare trois cantons romands (Vaud, Genève et Valais). Sur le plan méthodologique, outre le dépouillement de fonds d'archives institutionnelles et de sources diverses, un ensemble de 600 rapports d'expertise fera l'objet d'une analyse quantitative. Un corpus plus restreint de dossiers individuels, où des mesures civiles et pénales sont ordonnées parfois de manière simultanée, sera examiné sous un angle qualitatif.

Selon l'hypothèse générale suivie, les pratiques d'expertise reflètent et influencent les réponses socio-politiques données aux comportements transgressifs. Il reste à savoir si ces évolutions représentent un progrès social dans l'aide apportée aux personnes concernées par ces mesures.

## Protection de la maternité au travail : pratiques, obstacles, ressources.

ISABELLE PROBST

En collaboration avec  
Peggy Krief (IST)  
Brigitta Danuser (IST, UNIL)  
Maria-Pia Politis Mercier  
(HESAV)  
Alessia Zellweger  
(HESAV, IST, UNIL)  
Michela Zenoni (HESAV, IST)

Avec un soutien mixte du  
FNS, Division I,  
Comission scientifique du  
domaine santé HES-SO,  
Service de la santé publique,  
Etat de Vaud.



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# Hes·so

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale



Malgré les incertitudes sur les effets de certaines expositions professionnelles, la littérature médicale montre que les conditions de travail peuvent avoir un impact sérieux sur la santé de la mère et de l'enfant. Des mesures ciblées permettent de prévenir une partie de ces effets négatifs. C'est pourquoi la Suisse a mis en place des dispositions juridiques sur la protection de la maternité (DJPM), au travers de la Loi sur le travail (LTr) et depuis 2001, de l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa). Celles-ci visent à protéger la santé des travailleuses enceintes et de leur enfant à naître dès le début de la grossesse et jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Des observations de terrain et des études exploratoires indiquent que les DJPM sont appliquées de manière inégale (selon les occupations professionnelles, les entreprises, les professionnels qui suivent la grossesse, etc.) et que les pratiques réelles présentent des écarts importants avec les procédures prévues par la loi, par exemple, utilisation de certificats d'arrêt de travail pour raison de maladie en lieu et place des certificats d'inaptitude, absence d'analyse de risque, non annonce de la grossesse, etc. Certains procédés affaiblissent l'effet incitatif de la législation à développer des stratégies de prévention au poste de travail. En nous basant sur des études menées dans d'autres pays, nous faisons l'hypothèse que les difficultés d'application ne découlent pas uniquement d'un manque d'information des travailleuses, employeurs et professionnels de la santé sur les DJPM. Nous faisons au contraire l'hypothèse que les difficultés sont liées aux exigences complexes et partiellement contradictoires de la conciliation entre travail et maternité, qui mènent les différents acteurs à développer des pratiques non prévues par le cadre juridique. L'étude des pratiques réelles apparaît donc cruciale pour trouver les moyens d'une protection plus efficace. Nous les étudierons dans une perspective alliant modèle écologique et analyse de l'activité, afin de saisir à différents niveaux ce qui fait obstacle ou ressource pour la mise en œuvre des mesures de protection.

Le projet a pour objectifs d'effectuer un état des lieux sur l'application des DJPM dans les entreprises de deux divisions économiques (santé et industrie alimentaire) et par les gynécologues et les sages-femmes en Suisse romande ; d'en déterminer les obstacles et les appuis au travers de l'étude des pratiques réelles ; et d'évaluer la perception qu'en ont les travailleuses concernées.

Le projet prévoit deux volets complémentaires :

**Volet qualitatif :** recueil de données par questionnaires auprès de gynécologues et sages-femmes, ainsi que des employeurs de deux divisions économiques.

**Volet qualitatif :** études de cas dans 6 à 8 entreprises des mêmes divisions économiques, comprenant des entretiens qualitatifs avec les responsables des ressources humaines, les spécialistes de la santé et de la sécurité au travail et des travailleuses (environ 50 entretiens au total) ; focus groups avec des inspecteurs-trices du travail, des médecins du travail et des hygiénistes du travail.

Cette étude permettra de rédiger des recommandations afin de favoriser une action plus efficace de la part des professionnels et de proposer des améliorations concrètes applicables et acceptables sur le terrain pour les différentes parties prenantes. Elle servira ainsi de base pour offrir aux travailleuses une meilleure prévention des risques au cours de la maternité.

L'expertise médico-légale dans la longue durée des mesures de placement et d'internement. Des Lumières au Code civil suisse, Genève et Vaud.

MICHEL PORRET (UNIGE)

En collaboration avec  
Cristina Ferreira (HESAV)  
Marco Cicchini (UNIGE)  
Ludovic Maugué  
(HESAV, UNIGE)

Avec le soutien du FNS,  
Division PNR 76



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dans le cadre des juridictions civile et pénale, l'expertise psychiatrique conditionne la prise de décision en matière d'internement des personnes présentant un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. D'où vient ce pouvoir de l'expert et quels facteurs ont contribué à la genèse de la psychiatrie médico-légale en Suisse ?

L'amplitude chronologique du projet (1760-1910) veut souligner la puissance épistémologique et sociale de l'expertise médico-légale, lorsque se renforcent les règles de droit garantissant les libertés individuelles et que les institutions asilaires remplacent les anciens hôpitaux. Il cherche à montrer l'émergence d'agencements inédits de contrainte pour gérer la déviance et les comportements « anormaux », à l'ère libérale. Centré sur Genève et sur Vaud, le projet compare deux contextes particulièrement précoces dans l'instauration de dispositifs de régulation, d'internement et de traitement basés sur l'expertise médico-légale de l'aliénation mentale.

Le renouvellement récent de l'histoire de la psychiatrie en Suisse encourage l'étude des expertises psychiatriques sur la longue durée. Avant même que l'avis médical soit rendu obligatoire dans les législations cantonales et fédérales (CSS 1907, par exemple), l'internement thérapeutique et sécuritaire repose sur des expertises, peu connues et difficiles d'accès dans les archives : ce projet mettra à jour l'histoire d'une pratique ambivalente dont témoigne l'actualité judiciaire.

Ce projet veut éclairer les enjeux actuels de la psychiatrie médico-légale dans les mesures de placement et d'internement. Il étudie l'évolution des pratiques, des sensibilités, des discours et des institutions de l'expertise psychiatrique quand celle-ci se structure et s'affirme. En historicisant l'impact de l'expertise médicale sur la société, ce projet fournira des outils de réflexion critique aux experts contemporains intervenant dans les procédures judiciaires et administratives.

L'expertise vise à objectiver un état de la maladie mentale afin de cadrer la décision judiciaire ou administrative. Mais l'expert intervient dans un contexte qui évolue constamment. Avec une chronologie large, cette étude proposera une compréhension nouvelle des divers facteurs qui transforment le rôle normatif de l'expertise psychiatrique dans les pratiques d'internement. Mieux connaître ces mutations du passé sera un atout pour penser les politiques actuelles et préparer celles à venir.



## Thèses de doctorat

Trajectoire d'une innovation de santé autour d'un parasite « importé » et conséquences sur le vécu de femmes enceintes migrantes.

ELISE RAPP

Directeur de thèse  
Prof. Francesco Panese  
Faculté des sciences sociales et politiques & Faculté de biologie et de médecine,  
Université de Lausanne

Co-directeur de thèse  
Prof. Raphaël Hammer  
Haute Ecole de Santé Vaud,  
HESAV

Les politiques de santé visant à prévenir la transmission de Chagas pendant la grossesse dans les pays non endémiques sont généralement peu développées. En Suisse, depuis 2013 la population est protégée du risque de transmission du parasite de Chagas par des mesures de surveillance du sang destiné à être transfusé et des organes destinés à être greffés. Par contre, le contrôle médical de la transmission du parasite de Chagas pendant la grossesse n'est pratiqué que dans deux cantons.

L'absence d'une politique nationale de dépistage materno-infantile de la maladie de Chagas questionne les logiques de priorités et les décisions prises en matière de santé publique.

De plus, à ma connaissance, l'expérience d'un diagnostic de Chagas et suivi materno-infantile dans un contexte de maternité et de migration n'a jamais été documenté avec une perspective sociologique. L'absence de données sur le vécu des femmes migrantes dans un processus de grossesse avec risque de transmission du parasite de Chagas appelle à combler ces lacunes.

Ainsi, cette thèse propose d'explorer la manière dont se dessine en Suisse une politique de prévention de la transmission materno-infantile d'une parasitologie dite « importée » (le parasite de Chagas) ainsi que la manière dont le public concerné vit l'application de ce dispositif.

À partir d'entretiens semi-structurés avec des migrants latino-américains et des prestataires de soins de santé, j'examinerai deux questions :

1. Quels sont les déterminants sociopolitiques qui influencent la politique de prévention de la transmission du parasite de Chagas en Suisse?
2. Comment les femmes vivent-elles le dépistage et le suivi de la maladie de Chagas dans un contexte de la maternité?

Cette recherche permettra de saisir la manière dont une population migrante perçoit sa maladie et le système de santé afin de mettre en évidence les obstacles et facteurs influençant le processus de soin et d'adapter la pratique professionnelle en fonction des besoins exprimés ou identifiés.

Cette thèse permettra également de mener une réflexion sociétale sur les questions de politiques de préventions et leurs impacts sur les populations migrantes de manière générale, ainsi que sur les innovations et les processus sociaux qui mènent à leurs usages ou leurs rejets.

Protection de la maternité  
au travail : pratiques, obstacles,  
ressources.

ALESSIA ZELLWEGER

Directrice de thèse  
Dr. Brigitta Danuser,  
Faculté de biologie et médecine,  
Université de Lausanne

Co-directrice de thèse  
Prof. Isabelle Probst,  
Haute Ecole de Santé Vaud,  
HESAV

La présente thèse s'inscrit dans le cadre d'un projet interdisciplinaire concernant la protection de la maternité au travail.

Les constats du terrain indiquent que les dispositions juridiques de protection de la maternité (Loi sur le travail, Ordonnance sur la protection de la maternité), qui visent à protéger la santé des travailleuses et de leurs (futurs) enfants pendant la grossesse, suite à l'accouchement et pendant l'allaitement, connaissent des lacunes d'application dans les entreprises et le système de santé.

Le projet dans lequel s'inscrit la présente thèse est mené par une équipe pluridisciplinaire (psychologue, sage-femme et médecins du travail) et en collaboration avec l'Institut Universitaire romand de Santé au Travail (IST). Cette étude vise à dresser un état des lieux de l'application des dispositions juridiques de protection de la maternité dans les entreprises de deux secteurs (santé et industrie alimentaire) et par les gynécologues et les sages-femmes en Suisse romande. Il cherche à déterminer quels sont les obstacles et les ressources pour la mise en œuvre de ces dispositions, à évaluer quelle est leur adéquation avec les besoins du terrain et également la perception qu'en ont les travailleuses concernées.

Le recueil des données comporte deux volets :

1. Questionnaires auprès des gynécologues, sages-femmes et entreprises.
2. Etudes de cas dans 6 à 8 entreprises, comprenant des entretiens avec des travailleuses, des responsables des ressources humaines et des médecins du travail ou des spécialistes de la sécurité au travail.

Dans une perspective d'amélioration des connaissances, la présente thèse pourra fournir des pistes de réflexion sur les mesures actuelles de protection de la grossesse face aux risques professionnels et sur la conciliation entre travail et maternité en Suisse romande.

## Recherches terminées

**Cristina Ferreira**

En collaboration avec  
Jacques Gasser (CHUV, UNIL)

**Ludovic Maugué (HESAV)**

**Delphine Moreau (HESAV)**

**Sandrine Maulini (HESAV)**

**Noemi Dissler (HESAV)**

**Bettina Blatter (HESAV)**

Terminée en 2019

**Raphaël Hammer**

En collaboration avec  
Vincent Barras (IUHMSP)

Manuel Pascual (CHUV)

**François Kaech (HESAV)**

**Alexia Cochand (HESAV)**

Terminée en 2016

**Raphaël Hammer**

En collaboration avec

**Yvonne Meyer (HESAV)**

**Sophie Inglin (HESAV)**

**Stéphanie Pfister Boulenaz (HESAV)**

**Céline Schnegg (HESAV)**

Terminée en 2015

## Recherche en collaboration terminée

**Brenda Spencer (UNIL-CHUV)**

En collaboration avec

**Lucia Floris (HESAV)**

Brigitta Danuser (IST, UNIL)

Marianne Modak (HETS)

Terminée en 2017

**Jean-Pierre Tabin (EESP)**

En collaboration avec

**Isabelle Probst (HESAV)**

Terminée en 2017

Protéger par la contrainte : étude socio-historique de la privation de liberté à des fins d'assistance.

La constitution du don d'organes comme problème public en Suisse : approches historique et sociologique.

Le risque lié à l'alcool durant la grossesse: gestion au sein du couple et enjeux professionnels (RISALCO).

Promotion de la santé au travail : quelle place pour l'allaitement ?

L'expérience du nouveau paradigme de l'assurance invalidité suisse.

## Thèse de doctorat terminée

Céline Schnegg

Directrice de thèse  
Prof. Nicky Le Feuvre  
Faculté des Sciences Sociales et Politiques,  
Université de Lausanne

Co-directrice de thèse  
Prof. Claudine Burton-Jeangros  
Faculté des Sciences de la Société,  
Université de Genève

Terminée en 2018

Comment faire la preuve du risque lié à la consommation d'alcool pendant la grossesse? Une analyse sociologique des épreuves de tangibilité au sein des arènes de la recherche scientifique, de la santé publique et de la pratique clinique.

Toutes les recherches se trouvent  
sur le site internet de HESAV

<http://recherche.hesav.ch>



**HAUTE ÉCOLE  
DE SANTÉ VAUD**

Av. de Beaumont 21  
1011 Lausanne  
t: +41 21 316 80 01  
[recherche@hesav.ch](mailto:recherche@hesav.ch)  
[www.hesav.ch](http://www.hesav.ch)



**Hes.so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale